



HAL
open science

La production institutionnelle du chômage et du salariat au Maroc ?

Omar Belkheiri, Yolande Benarrosh

► **To cite this version:**

Omar Belkheiri, Yolande Benarrosh. La production institutionnelle du chômage et du salariat au Maroc ? : Transfert d'une technologie de service public " clés en mains ". Critique économique : La revue des économiste critiques, 2015, 33. halshs-01309215

HAL Id: halshs-01309215

<https://shs.hal.science/halshs-01309215>

Submitted on 25 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La production institutionnelle du chômage et du salariat au Maroc ?

Transfert d'une technologie de service public « clés en mains » *

Yolande Benarrosh (sociologue, Université Aix-Marseille, LAMES/MMSH)

Omar Belkheiri (économiste, Université Abdelmalek Essaâdi, ENCG Tanger)

Problématique générale

Cette contribution se propose d'interroger le processus d'implantation au Maroc de l'ANAPEC (Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences). L'architecture et les objectifs de l'ANAPEC, qui a été officiellement créée en 2000, sont en tous points comparables à ceux de l'ex-ANPE française, qui a été sollicitée pour accompagner son implantation. Dès lors nous aborderons différentes questions : comment s'opère l'importation d'un modèle institutionnel dans un contexte où « toutes choses sont inégales par ailleurs » ? Que fabrique une société avec des objets institutionnels venus d'ailleurs, comment les adapte-t-elle à ses réalités et, réciproquement, comment ces derniers façonnent ou orientent la réalité à laquelle ils s'appliquent ? S'agissant du champ de la politique de l'emploi, ces questions débouchent sur l'interrogation générale suivante : assiste-t-on à "l'invention du chômage" (Salais et alii, 1986) et à la "naissance du chômeur" (Topalov, 1994) au Maroc ? Et, partant, assiste-t-on à la mise en place d'une société salariale avec les protections et assurances qu'un tel système suppose ou a supposées en France... ou sans lesdites protections ? Ceci dans un pays où ces catégories sont encore institutionnellement marginales : l'indemnisation pour perte d'emploi a été votée il y a un an, 13 ans après la création de l'ANAPEC, et sa mise en œuvre commence en mai 2015 (autrement dit il n'existait pas jusque là de statut de chômeur) ; le salariat formel du secteur privé (avec contrat de travail et protections - cotisations associées) ne concerne qu'une faible proportion des travailleurs. Soulignons enfin l'absence de liens clairs et établis entre les réalités du marché du travail marocain, l'institution d'intermédiation sur ce marché et les outils statistiques de connaissance de l'emploi et du chômage. Sans pouvoir détailler les statistiques de l'emploi au Maroc dans le cadre de cet article (voir encadré), nous interrogeons le rôle de la statistique dans l'analyse de la relation entre salariat et Anapec au Maroc, ainsi que la pertinence ou les effets de la mise en place d'une telle institution en l'absence de liens clairement établis entre ces trois pôles qui forment un triptyque en France : mesure statistique, marché du travail, institution de gestion du chômage¹.

* Cette contribution est le premier résultat d'une recherche financée dans le cadre de l'ANR « CRITERES », : Crise – Travail, emploi, revenus dans les sociétés du sud. 2010-2014. Les auteurs remercient Jean-Marie Pillon, qui a soutenu en 2014 une thèse de doctorat sur Pôle Emploi (cf. bibliographie), pour sa lecture attentive de ce texte, ses questions avisées, et ses remarques actualisées.

¹ Jean-Marie Pillon a bien travaillé ces relations (et leur longue construction historique) en ce qui concerne la France, dans sa thèse : *Les rendements du chômage. Mesures du travail et travail de mesure à Pôle Emploi*. 20 mai 2014, Université de Paris-Ouest Nanterre. Sur l'utilisation de la notion de "marché du travail", cf. note 8.

*Statistiques de l'emploi au Maroc, problèmes méthodologiques et recadrages partiels
(Chiffres de 2013)*

Quelques définitions du HCP :

- Salarié : toute personne qui travaille (ou qui a travaillé) pour le compte d'autrui en contrepartie d'un salaire en espèces et/ou en nature.
- Indépendant : toute personne exerçant ou ayant exercé un emploi pour son propre compte en exploitant son propre établissement ou en exerçant un métier sans faire appel à des salariés d'une façon permanente. Les actifs qui emploient des aides familiales ou des apprentis qui ne perçoivent pas de salaires fixés au préalable, sont considérés comme des indépendants.
- Employeur : toute personne active occupée, travaillant pour son propre compte, en exploitant sa propre entreprise, ou exerçant un métier et employant au moins un salarié d'une façon permanente.
- Aide familiale : tout actif occupé, travaillant dans une (ou plusieurs) entreprise(s), pour un membre de sa famille sans recevoir de rémunération. L'aide familiale vit toujours chez celui pour lequel il travaille. Si une personne travaille pour un membre de sa famille sans habiter avec lui dans le même ménage, elle n'est pas "aide familiale", mais salariée ou apprenti selon le cas.

Les salariés que l'on pourrait désigner de formels, bénéficiant ou non d'un contrat de travail mais disposant de bulletins de paie et affiliés à la CNSS constituent près de 26,8% de la population active occupée : estimation obtenue en rapportant les données de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) couvrant exclusivement les salariés du secteur privé (2,87 millions d'affiliés), à celles du Haut commissariat au Plan (HCP) sur la population active occupée (10,7 millions, voir tableau en annexe). La CNSS, qui recueille les cotisations chômage, va gérer l'indemnisation pour perte d'emploi.

Par ailleurs, le système statistique en place présente des difficultés de classification des catégories d'emploi. Ainsi par exemple pour l'année 2013, les chiffres et officiels (HCP) se distribuent comme suit, selon une nomenclature assez large et floue censée décrire, selon la formule du HCP, les différents « statuts professionnels » : la population occupée y est présentée comme étant composée de 44,8% de « salariés », de 28,1% « d'indépendants » et de 21,5% « d'aides familiales » (le féminin est utilisé bien que ces emplois puissent concerner des hommes).

Les « salariés » (au sens du HCP, voir définitions) se concentrent surtout en zones urbaines : 65,3% (contre 24% en milieu rural).

L'emploi « salarié » (HCP), 44,8% de la population active occupée, regroupe les travailleurs du secteur privé et ceux des secteurs public et semi-public, ces derniers représentant 8,9% de la population active occupée en 2013.

Par calcul (10,7 millions x 44,8 % - 10,7 millions x 8,9 %) la population « salariée » du secteur privé peut donc être estimée à environ 3,8 millions. Et par différence avec l'effectif affilié à la CNSS, il ressort que près d'un million de ces travailleurs du privé ne sont pas déclarés (ils figurent comme « non affiliés » - à la CNSS - dans les statistiques du HCP) : ils n'ont donc pas de contrat de travail et perçoivent une rémunération, monétaire ou en nature, sans bulletin de paie.

Les autres « statuts professionnels », notamment les « indépendants » : et les « aides familiales » sont définis également selon un certain flou, mais qui reflète sans doute mieux, les situations réelles des personnes concernées, en comparaison avec la catégorie « salariés », englobant des situations hautement contrastées (du plus « protégé » au plus « précaire » si on les décrit au moyen des notions usitées actuellement en Europe). La première catégorie concernent les personnes qui travaillent à leur compte sans avoir recours à des « salariés » et la seconde désigne une activité non rémunérée dans une entreprise appartenant à la famille dans laquelle on vit, sans précision de la nature de l'activité. Le flou concerne ici les travaux domestiques ou agricoles sachant que c'est un phénomène principalement rural (40% des déclarations, contre 3,3% en milieu urbain), celui des indépendants est présent dans les deux zones à des degrés différents : 32,8% pour le rural et 23,4% pour l'urbain.

Nous présentons d'abord la situation du Maroc en matière d'emploi et de politique d'emploi pour introduire le contexte et les évolutions qui ont présidé à la création de l'ANAPEC (I). Nous proposons ensuite une lecture croisée des deux institutions jumelles que sont l'ex-ANPE (aujourd'hui Pôle Emploi²) et l'ANAPEC, suivant un essai d'historicisation comparée de leurs modalités et contextes d'action respectifs (II). Ceci afin de saisir les enjeux que recèle l'implantation de ce type d'institution dans le Maroc actuel, en termes de normes concernant le travail et l'emploi, et en termes de structuration du marché du travail liée à la hausse de l'emploi salarié.

Notre approche de l'institution entend éviter d'envisager d'emblée un « formatage » à sens unique qui produit des résultats attendus en termes de domination et d'intériorisation des normes qui sont importées avec les modèles institutionnels³. Pour le moment nous nous concentrons sur les principes et les normes qui président aux orientations de l'institution marocaine, d'autant que son implantation est encore trop récente (au regard du temps long des institutions) pour envisager des appropriations ou des métissages locaux notoires. On pourrait avancer que l'ANAPEC comme institution n'est pas tout à fait « instituée » et donc, pas encore « instituante ». On peut considérer que son inscription dans le paysage marocain est toujours en cours.

Nos premiers résultats livrent par conséquent à ce jour peu de signes de refaçonnage de cette institution suivant des réalités locales, que ce soit « par le haut » ou « par le bas ». Mentionnons toutefois cette adaptation prévue d'emblée, relative au type de public auquel l'institution offre ses prestations, lequel doit avoir un niveau de formation minimum fixé au baccalauréat.⁴ Voilà qui indique une limitation du champ d'intervention et du rayon d'action de cette institution, au moins dans un premier temps⁵. Nous ferons état d'autres éléments qui distinguent l'ANAPEC de l'ANPE-Pôle Emploi et qui signalent également une adaptation au contexte marocain.

L'enquête se déroule à Tanger⁶ pour des raisons d'accessibilité au terrain et parce que cette ville, et son extension à la région Nord en termes d'emploi et d'implantations industrielles⁷, permettent de saisir différentes réalités du marché du travail *urbain*⁸ au Maroc.

² Pôle Emploi a été créé fin 2008 et fusionne l'ex-ANPE et les Assedics. Les agents des deux institutions sont censés être polyvalents tandis qu'auparavant l'ANPE était chargée de l'orientation des chômeurs et les Assedics de leur indemnisation. La comparaison concerne les outils d'orientation des chômeurs, donc l'ex-ANPE et l'ANAPEC.

³ C'est pourquoi cette recherche comporte un autre volet, en cours d'analyse, concernant l'analyse des « perceptions et usages de l'institution » par ses usagers (chômeurs et employeurs) et par ses propres agents, les conseillers ANAPEC ayant directement affaire aux usagers. Tout comme l'analyse de l'institution ANPE l'a été également du point de vue du travail de ses agents (Benarrosh 2006) et des différents usages qu'en font, selon leurs situations, les demandeurs d'emploi tenus de se signaler régulièrement auprès de l'institution française (Benarrosh 2012).

⁴ Le décret de création de l'ANAPEC limite explicitement son champ d'action à « l'emploi qualifié » (article 3 de la loi n°51-99). Elle n'offre pas ses services à des personnes ayant un niveau inférieur au bac (exception faite des diplômés de la formation professionnelle). Néanmoins, elle fait de l'intermédiation pour les embauches massives de personnels non qualifiés (en dehors, donc, de tout dispositif d'aide à l'insertion)

⁵ Cf. Farid El Bacha, « Les laissés pour compte de l'ANAPEC », journal L'économiste (Maroc), du 01/03/2002.

⁶ Nous avons suivi l'implantation de l'ANAPEC à Tanger (une agence d'abord, puis une seconde, couvrant toute la région Nord) à travers plusieurs entretiens avec les directions locale et régionale, ainsi qu'internationale (recrutements pour l'étranger) et l'analyse des outils de travail (« au repos ») que l'on a comparés avec ceux de

I – Emergence d'un service public pour l'emploi

Le contexte socio-économique et politique de la fin des années 80 a mis les jeunes diplômés en quête d'emploi au centre des préoccupations des pouvoirs publics marocains.

Sur le plan économique, les choix du Maroc des années 80, largement imprégnés par le programme d'ajustement structurel (1983-1993), ont eu des conséquences sur le marché du travail. L'atteinte d'objectifs macro-économiques tels que la réduction du déficit budgétaire, la maîtrise de la dette et de l'inflation a impliqué la réduction des dépenses publiques, laquelle s'est traduite notamment par le gel des salaires et le plafonnement des recrutements dans la fonction publique, et, finalement, par la chute des emplois du secteur public et semi-public⁹.

Les taux de croissance enregistrés durant la décennie 1983-1993 (3,1% en moyenne annuelle) et la suivante (1994-2004, 3,7% en moyenne annuelle, HCP 2005), n'ont pas eu grande incidence sur le taux de chômage. Ce dernier *tel qu'enregistré* par le Haut Commissariat au Plan¹⁰, a pris des proportions inquiétantes, passant de 322.000 chômeurs en 1982 (soit 12,3 % de la population active recensée) à 1.017.000 en 2002 (18,3 %). Quant aux emplois créés, ils l'ont été plutôt dans les secteurs agricole et non structuré et sont occupés, en majorité, par des personnes non qualifiées et peu formées. Dans le secteur structuré, pour l'essentiel, les emplois créés sont peu qualifiés et mal rémunérés. Cela

l'Agence française. A ce jour, on a mené une enquête exploratoire auprès des conseillers ANAPEC : interviews et quelques observations « au guichet », visent notamment à saisir comment agents reçoivent les « chercheurs d'emploi » et comment ils mobilisent ce faisant leurs outils de travail. Enfin plusieurs entretiens avec les chercheurs d'emploi sont encore en cours. Ce protocole est exactement celui suivi pour l'enquête ANPE en France (Benarrouh 2006, 2012, 2014), ce qui aide à décrypter, par comparaison, ce qu'il en est au Maroc. Précisons donc qu'au Maroc c'est le volet institutionnel de l'enquête qui est le plus avancé mais le présent article se nourrit également des enquêtes auprès des acteurs de terrain.

⁷ Cette ville concentre l'essentiel de l'industrie et du tourisme de la région. Elle est une locomotive économique pour la 4^{ème} région économique du pays (sur 16) : plus de 8 % du PIB national en 2010 (HCP-Comptes régionaux). Son importance économique draine une importante migration interne.

⁸ Le terme de « marché du travail » est utilisé dans cet article comme notion de sens commun pour éviter les périphrases. S'accorder sur une définition du « marché du travail » ou du « marché de l'emploi » est déjà difficile dans les pays où les questions relatives à la connaissance et à la structuration de ces marchés sont en principe acquies. Il est donc logique que ce soit encore plus problématique dans le cas de pays, comme le Maroc, où ces « marchés » sont en construction. L'ensemble de cette contribution n'aborde donc qu'un aspect ou un segment, urbain, des réalités relatives au travail et à l'emploi dans ce pays

⁹ On entend par emploi public et semi-public, les emplois enregistrés dans les catégories statistiques « Administration générale » et « Services sociaux fournis à la collectivité » (Education, santé et action sociale, services collectifs et sociaux). Ce n'était pas le cas avant 1994 puisque les emplois de la rubrique « Services sociaux fournis à la collectivité » étaient imputés à la rubrique « Autres services » (donc non comptabilisés dans l'emploi public et semi-public).

¹⁰ Depuis 1976 le HCP réalise des enquêtes par échantillonnage pour mesurer le chômage. D'abord annuelles et uniquement en milieu urbain, ces enquêtes deviennent trimestrielles (mais toujours dans les seules zones urbaines), à partir de 1996. Enfin, depuis 1999 elles sont trimestrielles et s'étendent aux zones rurales : 60.000 ménages sont interrogés, dont 20.000 en zones rurales. Il s'agit d'enquêtes déclaratives (le chômeur est celui qui, âgé de 15 ans et plus, déclare au moment de l'enquête être sans travail et en rechercher un activement). Le taux de chômage est donc calculé en rapportant ces déclarations à la population active de plus de 15 ans. A l'occasion des recensements qui ont lieu tous les dix ans, le HCP présente des statistiques du chômage plus exhaustives.

s'explique notamment par la jeunesse du système productif privé marocain qui est surtout orienté vers l'exportation (DEPF, 1996). Fortement consommatrice de main d'œuvre, cette industrie d'export (principalement l'industrie manufacturière, l'industrie agro-industrie et l'industrie textile et cuir), a connu une forte croissance annuelle moyenne des effectifs comprise entre 11% et 14% (selon les branches) durant la période 1983-1989 (DEFP, 2002).

Le marché du travail s'est ainsi transformé et les difficultés rencontrées face à l'emploi ont progressivement changé de nature. L'accès à l'emploi privé et structuré est devenu plus difficile particulièrement pour les diplômés en raison des facteurs suivants : - Les secteurs public et semi-public, qui contribuaient fortement à l'absorption d'une partie de l'offre d'emplois salariés tous profils confondus, ont vu leur rôle considérablement réduit¹¹ ; - La nature des emplois créés par le système productif : peu qualifiés et peu rémunérés dans le secteur structuré ; - L'évolution de l'économie marocaine depuis les années 90 s'est traduite par un changement structurel dans la demande de travail, avec une forte augmentation de la part des emplois des secteurs secondaire et du tertiaire, accentuant une inadéquation entre les formations majoritairement suivies et proposées par le système éducatif et les besoins exprimés par le système productif (El Aoufi, Herzenni et Bensaid, 2006).

Le chômage est donc devenu objet de politique au tournant des années 80-90, et jusqu'à aujourd'hui, pour faire face aux mouvements de contestation de diplômés chômeurs (Emperador Badimon, 2009). Le conseil national de l'avenir et de la jeunesse (CNJA) a été créé dans ce contexte, en 1991, pour produire une analyse de la situation des jeunes au Maroc, premier jalon d'une future politique de l'emploi. L'élaboration de celle-ci a bénéficié de la coopération de plusieurs pays et organismes internationaux qui ont apporté une aide au Maroc dans le cadre du développement de la formation professionnelle¹², puis dans la mise en place des CIOPE créés en 1993 (centres d'information et d'orientation pour l'emploi) et enfin de l'ANAPEC en 2000.¹³

¹¹ La part de l'administration dans l'emploi total est passée de 9 % en 1982 à 12,9 % en 1994, à 9,2 % en 2002 (N. Baraka et A. Benrida, 2006). Cette part s'élève en 2011 à 8,7% dans le secteur public (administration générale et services sociaux fournis à la collectivité - HCP, 2011). Notons que l'augmentation enregistrée en pleine période du PAS (entre 82 et 94) est due en partie à la correction statistique signalée plus haut (note 10) relative au changement de définition des emplois relevant du secteur public et semi-public.

¹²L'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail, OFPPT est créé en 1974. Cet organisme a géré le premier dispositif d'aide à l'insertion au Maroc : « programme formation-insertion » au titre duquel l'Etat prenait en charge la formation et une partie de l'indemnité des stagiaires (diplômés chômeurs n'ayant jamais travaillé) pendant la durée du stage de formation (18 mois).

¹³ Dans le cadre de la coopération multilatérale, les principaux bailleurs de fonds sont la Banque mondiale et la Commission européenne. L'union européenne est de loin le plus grand bailleur de fond dans le secteur de la formation et son projet « MAR/B7-4100/IB/99/0130 s'intéresse tout particulièrement à l'ANAPEC. Deux bailleurs se distinguent dans les coopérations bilatérales pour la mise en place d'un système d'intermédiation : la France qui finance, entre autres, le projet d'aide à la mise en place de l'ANAPEC (avec ses outils de gestion et d'information) ; le gouvernement du Québec qui finance un projet d'appui à l'ANAPEC. Mentionnons du reste que l'approche par compétences (APC) d'origine québécoise, a influencé bien des dispositifs de l'ANPE-Pôle Emploi.

On retrouve à l'œuvre dans la logique d'intervention de l'ANAPEC, une des recommandations fondamentales du CNJA et des Assises pour l'emploi de 1998, qu'est l'intermédiation sur le marché du travail. Ce rôle d'intermédiation a d'abord été assigné aux CIOPE (créés en 1993), gérés par l'OFPPT (donc sous la responsabilité du département de la formation professionnelle)¹⁴ qui est à ce jour l'unique organisme public de formation professionnelle. Ce dernier s'est donc retrouvé avec une mission pour laquelle il n'était ni prédestiné ni préparé et le rôle des CIOPE en matière d'emploi s'en est trouvé limité (Belkheiri, 2013).

La création de l'ANAPEC en 2000, sous l'égide du ministère de l'emploi, vise à pallier ces insuffisances et à rendre plus effective l'intermédiation sur le marché du travail. Ainsi, et bien que cette institution puisse être considérée comme l'aboutissement d'un processus commencé dans les années 90, sa mise en place constitue indéniablement une rupture importante quant aux modes d'actions, aux outils de travail et quant au ministère de tutelle (travail-emploi et non plus formation professionnelle). Dans l'intervalle, le marché du travail marocain a connu d'énormes changements, mais sans que le pays se dote des instruments nécessaires à connaître ce « marché » et à qualifier ses évolutions. Si des statistiques existent elles ne sont pas exhaustives et les contours des catégories mobilisées ne sont pas toujours clairs (cf. supra, encadré et note 10). Elle ne sont pas non plus systématiques ni coordonnées entre les ministères, ce qui, dans le champ qui nous intéresse, ne semble pas pertinent du point de vue des logiques d'action de l'Anapec et de la politique de l'emploi. Cette statistique demanderait pour le moins à être globale et intégrée (cf. Belkheiri 1997, Fourcade 2006 et AFD, 116/2011)¹⁵.

II – ANPE-ANAPEC. Contextes et essai d'historicisation croisée

Intéressons-nous à présent à la gémellité formelle et cognitive des institutions française et marocaines¹⁶ et aux premiers aménagements perceptibles d'adaptation de l'ANAPEC aux réalités du contexte marocain. Cet essai d'historicisation croisée est sous-tendu par la question de savoir quel type de modèle salarial, et de protection sociale qui lui serait associé, est envisagé à travers l'adoption au

¹⁴ La formation professionnelle n'a été dans le giron du Ministère de l'emploi que durant de rares et courtes périodes (en tout 8 ans. Elle est plus traditionnellement intégrée au Ministère de l'éducation Nationale. L'OFPPT est le principal pourvoyeur de formations professionnelles.

¹⁵ Que le lecteur ne se méprenne pas sur notre intention dans cette comparaison : si l'analyse vise à établir des logiques globales d'action des politiques d'emploi et de leurs outils, en France et au Maroc, on est loin de proposer implicitement que tout est parfaitement cohérent en France. Nos travaux et ceux d'autres collègues ont amplement souligné les contradictions, insuffisances, voire "ratés", du système français d'intermédiation ; mais aussi les conditions mêmes de sa mise sur pied, qui passent par une certaine connaissance – non parfaite et toujours objet de débats - statistique et qualitative des populations concernées (cf. Bibliographie : Y. Benarrosh, E. Marchal, M Muller, JM Pillon, R. Salais, C. Topalov, liste non exhaustive).

¹⁶ Au lendemain de son indépendance, le Maroc est resté fidèle au modèle français pour s'en inspirer dans plusieurs domaines : organisation administrative, elle même déjà héritée du protectorat, la production des lois (le code du travail notamment), l'éducation, etc. Les prolongements de cette logique d'inspiration (ou d'importation) se retrouvent également dans le domaine de l'intermédiation sur le marché du travail.

Maroc, du modèle institutionnel français de l'ANPE ; par suite, quel modèle de société soutend un tel choix ? Enfin comment (com)prendre le fait que ce choix est fait dans une période où partout en Europe et en France en l'occurrence, le compromis salarial mis en place dans le second après guerre et qui a fonctionné durant les trente glorieuses, est aujourd'hui fragilisé ? De façon plus théorique, on se demande si une institution, qui est par définition empreinte d'une histoire politico-socio-économique, normative et cognitive, peut précéder les réalités qu'elle est censée servir, façonner, en être façonnée à son tour. Il est intéressant à ce titre de prendre connaissance des textes et expressions formulées par le GIP International à travers lequel la France a instruit, en tant qu'acteur principal, le dossier de l'ANAPEC, pour « valoriser l'expertise publique française au service de la coopération internationale dans les métiers de la gouvernance et de la connaissance »¹⁷.

Aujourd'hui et sur le plan de l'emploi, le Maroc fait face à d'importantes difficultés qui sont qualifiées comme le sont celles que connaissent les pays développés, mais sans que ce pays ait connu le passage par le « plein emploi » ou le « plein salariat » avec les protections qui lui sont liées –et qui sont fragilisées- dans les pays développés européens¹⁸. Ainsi est-il question à travers la politique de l'emploi de lutter par exemple contre la « précarisation de l'emploi » et le « travail indécent », d'être attentif au « travail à durée déterminée », au phénomène du « chômage récurrent », etc. De même est-il question d'envisager les problèmes de l'emploi en termes d'inadéquation entre formation et emploi. On reconnaît bien là les catégories de la politique de l'emploi française (et même européenne), mais ces appellations identiques dans des contextes forts différents, posent la question de leurs significations et de leurs impacts, de part et d'autre de la méditerranée.

En ce qui concerne notamment les catégories relatives aux conditions d'emploi (précarisation de l'emploi) et de travail (travail décent) on doit se demander à quel « avant » elles se réfèrent au Maroc. La référence majeure est bien sûr le salariat du secteur public, donc le fonctionnariat, qui fut, comme dans bien des pays d'Afrique et du Maghreb, le débouché classique et quasi assuré des diplômés du supérieur. C'est en effet un des rares secteurs à offrir la stabilité de l'emploi et à assurer une couverture pour différents « risques sociaux » (maladie, vieillesse, accident du travail notamment). Autant de protections qui accompagnent traditionnellement le salariat, public et privé, dans les régimes assurantiels européens, dont le Maroc s'inspire. Mais on ne trouve à ce jour dans le secteur

¹⁷ www.gip-international.fr. Les actions du GIP International sont financées par le budget de l'Etat français à hauteur de 70% ; ses partenaires (Pôle Emploi, AFPA, ANACT et INTEFP) finançant les 30% restant.

¹⁸ N'oublions pas toutefois que ledit « plein emploi » des 30 glorieuses, en France, fut largement dû au fait que les femmes faisaient encore largement partie de la population inactive (et enregistrées comme telles), et leur entrée massive sur le marché du travail fut une des « causes » de la hausse du chômage que l'on a tendance à sous-estimer tant le choc pétrolier et la crise économique qui s'en est ensuivie, puis les restructurations massives, ont retenu toutes les attentions. En outre une part très importante (40% en 1960) des travailleurs de l'agriculture et de l'artisanat n'étaient pas salariés. Enfin les contrats dits aujourd'hui « atypiques » existaient bien déjà, sans que les statisticiens n'y accordent alors l'attention qu'ils leur portent aujourd'hui (cf. par exemple : M. Muller année, op cit. et JM. Pillon, 2014, op.cit).

privé marocain qu'une très faible proportion d'entreprises offrant des garanties contractuelles et une couverture sociale comparables à celles du secteur public. Il s'agit essentiellement des grandes entreprises, nationales et étrangères. Seule une très petite partie de la population urbaine en bénéficie, et une proportion encore plus mince de la population totale¹⁹. Le système marocain de protection sociale, qui combine régime de protection des salariés et mesures d'assistance, est donc encore caractérisé par sa dispersion et par sa faible portée protectrice (Catusse 2009). Ainsi le mythe de l'emploi public demeure-t-il très ancré, au Maroc comme dans bien des pays du Sud, et reste associé dans les représentations à ce que doit être « l'emploi » (Longuenesse et alii, 2005).

C'est donc à une réflexion sociologique sur l'institution nous conduit d'abord l'implantation de l'ANAPEC sur le modèle de l'ANPE. Comment et sur quel terrain historique naît une institution, que produit-elle, à quels usages se prête-elle, comment et sur la base de quels événements évolue-t-elle ? Telles sont les interrogations qui nous guident dans cette seconde partie.

1 – Télescopage et décalages temporels de deux dynamiques institutionnelles

Pour comparer les rôles tenus par ces deux institutions dans leurs contextes respectifs, il faut garder en vue deux éléments essentiels. Le premier est que l'institution ANPE peut être considérée comme le produit d'une histoire longue de près d'un siècle, riche en événements et rapports de forces sociopolitiques, qui a vu en France se construire la société salariale au sens large. Celle-ci a configuré un régime de protection sociale hybride d'abord, mais finalement à dominante assurantielle, au sein duquel le travail, à travers les cotisations sur les salaires – surtout- ou autres revenus du travail, est devenue une pièce techniquement maîtresse²⁰. Et soulignons ici cet élément crucial : les revenus de remplacement pour perte d'emploi ou pour chômage technique existaient en France, selon des formules qui avaient eu le temps d'évoluer avant la création de l'ANPE (1967) et de l'UNEDIC (1958). La création de l'ANPE s'est accompagnée de la double inscription obligatoire des chômeurs tant auprès de l'Agence que des Assedics, du pointage régulier, donc du suivi tout aussi régulier des chômeurs par ces institutions. Voilà qui rendait possible un suivi statistique fin des chômeurs, ainsi que la « fidélisation » de cette partie des usagers de l'Agence (les employeurs constituant l'autre partie, plus aléatoire, des usagers ou « clients » de l'institution française). Cette construction progressive (et certainement pas « lisse » comme on pourrait l'imaginer rétrospectivement) sur fond

¹⁹ Près de huit actifs occupés sur dix au Maroc n'ont pas de couverture médicale : 96% des actifs occupés en milieu rural et 67,9% en milieu urbain ne sont affiliés à aucun système de couverture. (HCP, 2011).

²⁰ Cf. Murard (2001), qui indique que les $\frac{3}{4}$ des dépenses de protection sociale sont assurés par les cotisations ; FX Merrien et alii (2005) ; Esping Andersen (1990) Topalov 1994, Hatzfeld 1971; Salais et alii (1986), Castel (1995). L'autre fait marquant au regard de notre comparaison, est que l'appareil statistique a été l'objectif et l'outil premier de toute cette construction. Il fut constitué largement en amont de celle-ci, dès la fin du 19^{ème} siècle (Murard, ibid. pp 20-21)

d'histoire longue, introduit une différence fondamentale, sur laquelle nous reviendrons, avec les conditions de création de l'ANAPEC.

Le second élément à garder en vue est qu'il semble bien que l'ANAPEC, malgré l'histoire qui l'a précédée, procède à l'inverse : notre hypothèse est qu'elle est « importée » *en amont* de la réalité qu'elle est censée accompagner et façonner : la société salariale, telle que définie plus haut, avec ses protections et ses garanties juridiques, qui en est à ses balbutiements au Maroc.

Ces considérations suscitent des questions quant à la définition et au rôle d'une institution construite sur un autre terreau et qui, en outre, précède ou attend encore d'une certaine manière son objet. Questions d'autant plus brûlantes, s'agissant de cette institution précise et du contexte actuel dans lequel elle opère : mondialisation, redéfinitions du modèle salarial, chômage massif d'allure structurelle induisant une importante crise financière et idéologique des Etats providence²¹.

En France, ces éléments pris ensemble font que, l'ex-ANPE/Pôle emploi est elle-même « en crise » (...tout en exportant son modèle), précisément parce que l'augmentation du chômage fait qu'il lui est de plus en plus difficile de remplir une part fondamentale de ses missions traditionnelles. Si elle continue son travail d'information et d'intermédiation sur le marché de l'emploi, au sens de l'apprentissage à s'y repérer, les mises en relation des chômeurs avec de « vrais » emplois ou leur accompagnement substantiel grâce à des formations longues et véritablement qualifiantes par exemple, deviennent très problématiques. Elle réoriente donc son activité en portant davantage son effort sur des missions moins coûteuses (par chômeur) pour être en mesure de gérer des chômeurs beaucoup plus nombreux : information, incitation et accompagnement à la recherche d'emploi ou à l'élaboration de projets, dans le cadre d'ateliers de courtes durées et de politiques de l'emploi dites « actives », dûment recommandées par les institutions européennes et l'OCDE. Mais les « objectifs de performance » que lui assignent ses contrats avec l'Etat demeurent les mêmes : faire baisser les chiffres du chômage via cette politique d'activation et d'accompagnement dans divers « ateliers », auxquels les agents s'efforcent d'inscrire les demandeurs d'emploi. Voilà qui l'installe dans une contradiction logique. Il est donc tout aussi logique qu'elle reporte les tensions et même l'impuissance qui en résultent, sur ses agents d'abord, sur les chômeurs ensuite, suivant un processus de ricochet (Benarrosh 2001 et 2006).

2 - Analyse croisée des contextes, des catégories et des outils

Quand on se penche sur les missions de l'ANAPEC²² on est frappé par leur recoupement presque parfait avec celles de l'ANPE-PE, mais suivant un décalage temporel qui pourrait rendre cette

²¹ Cf. Longuenesse et alii (2005) ; Merrien et alii (2005)

²² Assurer l'intermédiation par la prospection et la collecte des offres ainsi que par la mise en relation de l'offre et de la demande ; accompagner les employeurs dans la définition de leurs besoins en compétences ;

« gémellité » institutionnelle à la fois réelle et apparente car on est en présence d'une sorte de télescopage historique.

Dans le tableau ci-dessous, on soumet l'hypothèse, qui reste à travailler, selon laquelle ce sont les outils de l'ANPE du temps de sa « prospérité » mais en contexte de chômage important (Période 2 : années 80 et 90)²³, qui sont transplantés au Maroc (formations qualifiantes longues et coûteuses, que l'on retrouve dans la période 2 de l'ANAPEC (2001 et au-delà). Mais se greffent simultanément à l'ANAPEC les outils de gestion des chômeurs que l'ANPE a mis en place à partir des années 90 dans un contexte où le chômage est implicitement reconnu comme structurel et massif (activation des dispositifs et des chômeurs à travers des ateliers visant leur comportement de recherche d'emploi).

Ce tableau distingue d'abord deux moments historiques différents durant lesquels l'ANPE peut être considérée comme « prospère » ; ensuite une troisième période durant laquelle ses contradictions se font criantes. C'est surtout à partir de la période 3 que l'on observe en effet ce qu'on pourrait appeler l'inadéquation de cette institution à elle-même. L'effort se porte surtout sur des prestations-ateliers, étalées sur une durée de 3 mois maximum, qui ont pour socle et objectif communs d'aider les chômeurs à construire leur *autonomie*. Mais l'autonomie dont il s'agit aujourd'hui correspond à une activation de la responsabilité individuelle vis-à-vis de sa situation de demandeur d'emploi (la « responsabilité-je ») en lieu et place de ce que fut ou serait une responsabilité collective et politique du chômage comme phénomène social et non pas individuel (la « responsabilité-nous »)²⁴. Sont alors encouragées et valorisées à travers ces prestations-ateliers, les capacités comportementales à se prendre en mains et non plus des capacités objectives à se présenter sur le marché du travail (grâce à de véritables formations par exemple... comme cela put être le cas en temps de prospérité budgétaire). Il semble que ce type d'autonomie soit la principale traduction ou expression de la notion de compétence au niveau de l'ANPE et en direction des chômeurs²⁵.

accompagner les demandeurs d'emploi et des jeunes entrepreneurs par l'information et l'orientation ; gérer des dispositifs de formation-insertion et de formation-adaptation ; produire et mettre à jour l'information sur le marché du travail mais aussi des outils de recrutement et de gestion des compétences que sont les répertoires descriptifs des emplois et métiers ; assurer l'insertion à l'étranger pour les candidats à l'immigration.

²³ La « prospérité » concerne les moyens d'intervention (budget décuplé par le Ministère de tutelle pour lutter contre la crise des années 80). Mais les budgets importants dont peut alors disposer l'ANPE pour proposer aux demandeurs d'emploi – et aux entreprises qui les accueillent - diverses mesures coûteuses, sont mis en œuvres à moyens humains constants pour cette institution (budget de fonctionnement stable). Sur la période, le chômage fait plus que doubler alors que les effectifs de l'ANPE restent bloqués à 10 000 agents environ. En outre, dans les agences, l'activité est grevée – au moins jusqu'en 1984-1986 – par le pointage physique.

²⁴ Cf. les travaux de Jean-Louis Genard qui distingue la « responsabilité-je » de la « responsabilité-nous » et repère l'évolution de la première au détriment de la seconde dans ce qu'il appelle la seconde modernité (à partir du 18^{ème} siècle). Il opère ce repérage dans la philosophie et le droit européens ainsi que dans les évolutions des Etats Providence et des politiques publiques à l'échelle européenne et, plus largement, occidentale.

²⁵ Cf. Genard et Cantelli (2008).

Périodisation des outils et objectifs ANPE (Pôle-Emploi) selon contextes du marché du travail. Outils et objectifs ANAPEC depuis sa création indiquant une « hybridation » (contexte différent donc à cheval sur deux « périodes » ANPE)

	Période 1 :	Période 2 :	Période 3 :
ANPE	<p>Années 50 à mi/fin des années 70 Contexte : « plein emploi » (cf. note 17), Protection sociale toutes branches. Création de l'AFPA (1948) et de l'ANPE (1967) Objectif : fluidifier et structurer le marché du travail Prospection des offres, orientation et placement des demandeurs d'emploi (Muller 1991, Daniel et Tuchsirer 1999). ANPE devient quelques années après sa création le point de passage obligé des chômeurs (à des fins d'indemnité et de mise à jour statistique)</p>	<p>Années 80 et 90 Contexte : Faire face aux transformations du marché du travail, dues aux restructurations industrielles, et à l'augmentation du chômage ainsi qu'au chômage de longue durée Objectif : Mobilisation des gros budgets alloués en vue de réaliser des formations de reconversion en partenariat avec l'AFPA (formations qualifiantes ou de re-qualification, longues et reconnues)</p>	<p>Années 90-95 à aujourd'hui Contexte : chômage structurel et fragilisation des sécurités qui ont contribué à la construction de la société salariale (Castel, 2009). Objectif : Mise en œuvre des politiques actives de l'emploi Mise en place de nouveaux outils orientés vers le façonnage des comportements à chercher un emploi et se positionner sur le marché du travail : activation de la responsabilité individuelle. « Autonomie » (dans la recherche d'emploi) et « Motivation » (à travailler) deviennent les maîtres mots de sa philosophie. (Benarrosh 2001)</p>
ANAPEC	<p>Période 1 :</p> <p>Fin années 80 à 2000 (pré-ANAPEC) Contexte et objectifs: Sortie du PAS. ; le chômage des diplômés est de plus en plus visible et politiquement problématique Premières mesures spécifiques, ponctuelles et non coordonnées pour la promotion de l'emploi (Belkheiri 2013) visant les jeunes diplômés notamment pour l'acquisition de l'expérience (stages d'insertion), l'auto-emploi et, dans une moindre mesure, la formation (Bougroum et Ibrouk 2003)</p>	<p>Période 2 :</p> <p>Depuis 2001 Contexte et objectifs : Le chômage des diplômés demeure le problème politique le plus immédiat. Accompagner la politique de diversification économique du pays. Accompagner les politiques sectorielles de développement (industrie, hôtellerie, Offshoring, ...) Objectif : > Programme TAAHIL (*) Financer une formation qualifiante complémentaire (courte) ou de reconversion (longue). > Programme IDMAJ 1^{er} volet (**) « emplois aidés ». Contrats de travail pouvant aller jusqu'à 24 mois, avec exonération de charges sociales pour l'employeur et de l'impôt sur le revenu pour le bénéficiaire.</p>	<p>Objectif : > Programme IDMAJ 2^{ème} volet (**) viser le comportement du chercheur d'emploi : activation personnelle. (avant éventuel accès à l'emploi aidé) Diverses prestations d'assistance à l'insertion à travers une série d'outils (6 ateliers***)</p>
<p>(*) Programme TAAHIL (mot arabe signifiant qualification) La formation peut être assurée par n'importe quel organisme de formation public ou privé en fonction d'un cahier des charges. De 2001 à 2004 : Ce dispositif existait sous le nom de « formation complémentaire au recrutement » et « formation qualifiante suite à une promesse d'embauche). (**) Programme IDMAJ (mot arabe signifiant insertion ou intégration) - Volet Emploi aidé : De 2001 à 2004 : Ce dispositif existait sous le nom de « contrat d'accès à l'emploi » (pour chômeur de longue durée et handicapés), de « contrat de développement de l'emploi » et de « contrat d'utilité sociale » (pour les associations). Actuellement les emplois aidés de IDMAJ 1^{er} volet, sont largement utilisés par les entreprises de la zone Franche de Tanger (entreprises de câblage et similaires, fortes consommatrices de main d'œuvre). Ce dispositif est communément désigné sous l'appellation « Contrats Anapec » - Volet Activation de la responsabilité individuelle : Il s'agit d'ateliers d'accompagnement à l'élaboration du projet professionnel ; de recherche d'emploi, de tests de sélection. Les agents de l'ANAPEC se réfèrent souvent, selon leur formule, à ce « packaging » des 6 ateliers comme à leur outil de travail central. De 2001 à 2004 : de tels ateliers étaient organisés « hors programme » (ie : sans articulation avec un programme de contrat de travail « aidé ») *** Ateliers (en tout point identiques à ceux de l'ANPE et de l'actuel Pôle Emploi : « Identifier et mettre en valeur ses compétences », « Organiser sa recherche d'emploi », « Rédiger son CV », « Rédiger sa Lettre de motivation », « Se préparer à l'entretien d'embauche », « Prospecter les entreprises par téléphone »</p>			

Que retrouve-t-on à l'ANAPEC ? Comment se « répondent » et se mêlent les histoires de ces deux institutions que sont l'ANPE - Pôle Emploi et l'ANAPEC ? Le tableau que l'on a proposé entend répondre à ces interrogations à un double niveau : le contexte socio économique (de l'emploi notamment) « périodisé » à grands traits ; les catégories de l'action ou objectifs correspondants.

Précisons d'abord que pour l'ANAPEC le chômeur est celui qui est inscrit dans sa base de données. Cette inscription est obligatoire pour pouvoir bénéficier des prestations disponibles. Les « chômeurs de longue durée » (plus d'une année d'inscription dans sa base) sont orientés vers des dispositifs spécifiques. Nous assistons ainsi à la création d'une nouvelle catégorie de chômeurs, « institutionnels », qui n'est pas seulement « déclarative » comme dans les enquêtes du HCP, mais résulte d'un enregistrement effectif dans une agence ANAPEC. Toutefois, à ce jour, seules les données du HCP font office de statistique officielle du chômage tandis que les données de l'Anapec ne sont pas publiées ni considérées comme donnant « les chiffres du chômage ».

Sur un autre plan, à l'ANAPEC comme à l'ANPE le terme de compétence est très présent dans les discours²⁶. Mais à l'ANAPEC il est associé à celui d'employabilité : et ces deux termes désignent, dans les discours des conseillers ANAPEC, autre chose que ce « savoir être » qu'est l'autonomie telle qu'entendue à l'ANPE : compétence et employabilité désignent dans les discours des conseillers ANAPEC, des savoir faire liés aux « emplois-métiers ». Or le terme de métier est devenu quasi inexistant à l'ANPE²⁷ tandis qu'il ponctue absolument tous les discours des conseillers et responsables que nous avons interviewés à l'ANAPEC²⁸. Mais pour mobiliser cette notion d'emploi-métier, les conseillers ont recours aux fiches métiers du code ROME français. Depuis 2009 toutefois le Maroc se dote d'un Répertoire marocain Emplois-Métiers (REM) et d'un Référentiel Emploi Compétences (REC). A ce jour et dans ce cadre, trois secteurs d'activité importants de l'économie du pays sont couverts²⁹.

On peut donc faire ici l'hypothèse d'une autre inflexion, ou d'un aménagement par l'ANAPEC des catégories à l'œuvre à l'ANPE-Pôle Emploi. Le « métier » (au sens de tous les métiers artisanaux par exemple, mais plus largement au sens de la qualification professionnelle) est encore au Maroc une réalité forte, comme il l'a été en France dans les débuts de l'ANPE et jusqu'aux grandes

²⁶ Le vocabulaire commun aux deux institutions sert ici des logiques d'actions similaires, surtout orientées vers l'amélioration des capacités comportementales des chômeurs à rechercher un emploi, et, côté agences et agents, vers l'atteinte d'objectifs chiffrés en matière d'inscriptions des chômeurs dans des prestations (ateliers) d'accompagnement. C'est ce que Bougroum et Ibourk (2002) observaient déjà à propos des CIOPE et de leur action auprès des diplômés chômeurs.

²⁷ Bien que l'acronyme du ROME y fasse encore référence (répertoire opérationnel des emplois et métiers).

²⁸ Les entretiens avec les conseillers ont eu lieu français et c'est dans cette langue que ces catégories langagières sont reprises. Les entretiens avec les chômeurs, dont la plupart ont eu lieu en arabe (ou dans les deux langues) nous donnerons l'occasion d'analyser comment ils « qualifient » le travail.

²⁹ Il s'agit des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, du textile et habillement et des technologies de l'information. Le REM-REC a été réalisé avec l'aide financière européenne (Meda 2). Le CEREQ, qui fut le concepteur et maître d'œuvre du ROME français, a réalisé les fiches REC mentionnées (cf. Labryère C. et alii, 2010)

restructurations des années 80. À cette différence temporelle s'ajoute celle-ci : tandis qu'en France les gens qui avaient un « métier » rejoignaient de plus en plus les rangs des salariés, ils relèvent encore largement au Maroc de l'artisanat, formel ou informel. L'enjeu serait de les attirer dans le salariat ou d'en faire des entrepreneurs déclarés, via les aides à la création d'entreprises qui sont désormais, ici comme ailleurs, un pilier de la politique de l'emploi. Aux métiers, s'ajoutent les « emplois non qualifiés » qui font l'objet des embauches de masse opérées par l'ANAPEC (à Tanger, pour les entreprises étrangères de la zone franche notamment : câbleurs et surtout « câbleuses »), tandis que l'ANPE- Pôle Emploi n'a plus guère l'occasion de se charger de telles embauches.

Enfin et parallèlement, on retrouve à l'ANAPEC tous les outils³⁰ de l'ANPE-Pôle emploi et les modes d'approche et de gestion des chômeurs qui vont avec³¹. On assiste donc, comme veut l'indiquer le tableau ANPE /ANAPEC à une sorte de télescopage historique. D'un côté l'ANPE d'aujourd'hui n'est plus sollicitée comme intermédiaire pour des recrutements massifs de main d'œuvre non qualifiée ; elle a peu de dotations pour orienter les chômeurs vers des formations longues et coûteuses (qualifiantes ou de reconversion), qui seraient nécessaires en raison de l'évolution du marché du travail, des restructurations, des délocalisations et de la sous-traitance dans les pays comme... le Maroc. De l'autre côté, l'ANAPEC est dotée de moyens et d'outils et rejoint le format ANPE période n°2, à cette différence qu'il s'agit pour l'ANAPEC d'orienter vers des formations à des métiers et à des qualifications délocalisées au Maroc (métiers de l'automobile, logistique et offshoring par exemple). Dans le même temps il s'agit de former, si l'on peut dire, au « salariat » lui-même : financement possible de formations longues avec l'accord préalable d'entreprises demandeuses (IDMAJ), qui s'engageraient à embaucher sur une durée d'un an ou plus.

Donc, tandis que l'ANPE période 2 finançait des formations-reconversions pour cause de disparition massive d'emplois industriels « obsolètes », l'ANAPEC est l'intermédiaire d'embauches en masse sur des emplois non qualifiés, propose des formations pour des chômeurs dont le diplôme ne trouverait plus preneur sur un marché du travail en construction, ou des compléments de formation à des chômeurs disposant déjà de tel ou tel « emploi-métier » demandé sur le marché. Et elle le fait avec le dispositif cognitif de l'ANPE-Pôle Emploi actuel, axé sur la volonté d'activer les politiques d'emploi tout comme ses bénéficiaires eux-mêmes. Autrement dit, pour emprunter encore aux catégories proposées par JL Genard (op. cit.), elle actionne des éléments de responsabilité individuelle (avec toutes les techniques d'apprentissage de la présentation de soi et du « travail sur soi ») dans le cadre du programme IDMAJ-2^{ème} Volet (tableau), tout en offrant des services qui relèvent de la responsabilité

³⁰ On est tentés de faire un parallèle avec ce que I. Bono (2009 et 2010) appelle le « kit » des outils de lutte contre la pauvreté émanant des institutions internationales et appliqué aux zones rurales marocaines.

³¹ On retrouve chez les conseillers et responsables de l'ANAPEC ce trait important, déjà repéré chez leurs collègues ANPE : ils ne mentionnent que les chômeurs et les actions à mener auprès d'eux pour les orienter et les dynamiser. La situation du chômage est paradoxalement absente de leurs discours : mais il s'agit d'un paradoxe compréhensible ainsi qu'on a pu l'analyser : comment agir avec et « sur » les chômeurs en ayant en tête la situation d'un chômage massif ? (Benarrosh 2006 et 2014)

collective, à travers des budgets de formation conséquents, dont l'évaluation est à l'ordre du jour (Dossier AFD 116/2011, op.cit), dans le cadre des programmes TAAHIL (tableau). On peut également se référer à la typologie d'Esping Andersen (1990, op.cit.) pour voir dans l'actuelle politique de l'emploi marocaine et la montée en charge de l'ANAPEC, une hybridation des modèles libéral (information et intermédiation sur le marché du travail, aides résiduelles aux chômeurs, activation³²) et social-démocrate (dispositifs assez conséquents via la formation notamment).

CONCLUSION : *Quel(s) marché(s) du travail et de l'emploi au Maroc ?*

L'ANAPEC est actuellement au milieu du gué en quelque sorte, et son rôle est difficile à qualifier. Comme on l'a rappelé, elle est la réplique formelle d'une autre institution, l'ANPE, organisme de service public, qui est le produit de l'histoire longue d'une autre société. On peut considérer cette dernière, et tous les outils dont elle s'est dotée³³, comme l'un des aboutissements de la construction politique de la société salariale française, sur laquelle s'articule le système de protection sociale français (système assurantiel reposant sur les cotisations salariales et patronales).

Pour le moment on ne saurait parler de société salariale au Maroc ni de « régime » de protection sociale³⁴. Si les bases législatives de ce dernier sont posées en ce qui concerne les branches santé et vieillesse, on sait que les bénéficiaires en sont les fonctionnaires et les salariés dans les grandes entreprises. Les cotisations demeurent bien aléatoires dans les petites entreprises, majoritaires³⁵. Sans parler des populations rurales et des travailleurs informels qui sont encore loin d'en bénéficier.

Mais, pour s'en tenir au secteur minoritaire du salariat formel, une branche de la protection sociale est demeurée inexistante jusque très récemment comme on l'a mentionné : celle de l'assurance chômage.

³² Tous les conseillers ANAPEC parlent d'une même voie, en écho à leurs collègues ANPE : « En fonction du degré d'autonomie du chercheur d'emploi on dispense tel ou tel atelier ; s'il n'est pas du tout autonome, c'est à dire s'il ne connaît aucune entreprise, s'il n'a aucun réseau, s'il ne sait pas comment chercher un emploi ou rédiger un CV, alors on lui propose tout le « packaging » des six ateliers dont on dispose ».

³³ Mentionnons par exemple l'histoire de la création du ROME français (utilisé à l'ANAPEC) qui plonge ses racines très loin dans l'histoire des institutions et de la construction statistique françaises. Cf. E. Marchal 2001.

³⁴ Il n'est pas sûr que l'appellation de « régime patrimonial » proposée par Longuenesse et alii (2005) aide à éclairer la situation marocaine ou à la caractériser plus finement, tant l'héritage colonial et l'imposition de catégories extérieures sont à la fois formellement prégnants et concrètement peu opérationnels à ce jour. C'est du reste à ce titre que les auteurs refusent l'approche culturelle ou « culturaliste », mais on aurait besoin néanmoins d'une approche anthropologique pour saisir les impacts et usages des constructions actuelles. C'est le second volet de notre recherche qui s'attachera aux significations du travail dans différentes parties de la population marocaine.

³⁵ Le tissu économique marocain est fortement dominé par les très petites entreprises (moins de 10 employés). Elles constituent près de 98 % des établissements recensés et occupent 65 % de la main d'œuvre du pays. L'emploi généré par ces établissements est réparti à raison de 89 % dans les zones urbaines contre 11 % dans les zones rurales (Recensement Economique 2001/2002, HCP 2004).

Depuis sa création l'ANAPEC demeure donc une agence pour l'emploi sans « chômeurs statutaires »³⁶.

La récente loi de finances 2014 (adoptée le 25 décembre 2013) a mis à son programme, pour la première fois, la discussion sur l'assurance chômage, tandis que les pays voisins (Tunisie et Algérie ont depuis longtemps une assurance chômage). En effet, les négociations entamées il y a plus d'une décennie entre le gouvernement marocain (Ministère de l'emploi), la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et les centrales syndicales, ont abouti à un accord sur la mise en place en 2014 (mais dans les faits en ce mois de mai 2015) d'une indemnité pour perte d'emploi (IPE) dont le taux de couverture envisagé est minimal³⁷.

En outre, selon les informations disponibles à ce jour, l'IPE rend obligatoire pour le bénéficiaire de s'inscrire à l'ANAPEC. Nous étions jusqu'à présent dans une situation sans doute problématique du point de vue d'un organisme public comme l'ANAPEC : sans obligation d'inscription en effet, l'institution est sujette à une concurrence de plus en plus intense de la part des entreprises d'intérim et des cabinets de recrutement et l'on peut imaginer que celle-ci sera en partie contrebalancée par l'obligation du passage par l'ANAPEC (notons que pour le moment l'IPE va concerner très peu de cas). On pourrait s'attendre par ailleurs à ce que cette obligation d'inscription favorise un suivi statistique du chômage plus rigoureux. Et seule l'instauration d'allocations de chômage (ouvrant des droits connexes, cf. note 35) sont susceptibles d'assurer l'inscription effective des chômeurs (indemnisés) à l'agence donc d'en assurer un suivi statistique. Le problème reste cependant encore ouvert en termes de connaissance : les bilans de cette institution de service public, ne sont toujours pas ...publics³⁸.

Pour que l'ANAPEC devienne un service public à part entière, il faudrait en outre qu'elle s'adresse à tout le public et pas seulement aux titulaires du baccalauréat (El Bacha 2002, op. cit). Mais pour cela il

³⁶ Si en France, toute personne **inscrite** à Pôle emploi est considérée comme demandeur d'emploi, indemnisé ou pas, l'intérêt à s'inscrire pour les chômeurs indemnisés, donc ayant travaillé avant leur inscription et cotisé à toutes les branches de la protection sociale –santé, famille...- via leur salaire, de continuer à bénéficier des protections antérieures et même à continuer à cotiser à la branche vieillesse en vue de la retraite. Mais jusqu'à aujourd'hui l'ANAPEC n'inscrivait que les personnes auxquelles elle délivre des prestations (voir tableau). Les ouvriers et ouvrières embauchés en masse pour des entreprises de la ZF par exemple, ne sont inscrits dans ses fichiers que si ces embauches se font sous "contrat Anapec". En tout état de cause, les statistiques internes de l'ANAPEC ne sont pas publiques : elles demeurent à ce jour inaccessibles, ce qui pose un problème important pour la connaissance du marché du travail, et pour la connaissance tout court.

³⁷ Ce dispositif de couverture en cas licenciement sera financé à raison de 0,57 % du salaire (1/3 employé et 2/3 employeur). L'indemnité sera équivalente au maximum à 70 % de la moyenne des salaires perçus durant les trois dernières années d'activité et sera plafonnée à hauteur du SMIG en vigueur (pas plus de 2300 DH environ – soit autour de 220 euros -) avec une durée maximum de 6 mois après la perte de l'emploi. Il s'agit donc là d'une prévision de couverture très minimaliste.

³⁸ Un seul bilan annuel a été rendu public en 2004. Depuis, ils ne sont transmis qu'au conseil d'administration de l'Anapec.

faudrait que le salariat, qui se fragilise dans les pays du nord, s'étende au Maroc et, avec lui, le système assurantiel de protection sociale dont le pays s'inspire et qui s'essouffle en Europe. Ainsi il y aurait une sorte de « logique a posteriori » à avoir opté pour le modèle ANPE.

A travers le cas ANAPEC, l'avenir dira si (et à quelles conditions) une institution peut précéder les réalités qui sont censées l'expliquer voire la produire. Et quelles bifurcations elle devra opérer par rapport au modèle d'origine, pour coller à une réalité encore en construction.

Ce cas laisse également ouvertes deux grandes questions, solidaires :

Si on assiste à la construction d'une société salariale au Maroc, il faudrait pouvoir la qualifier (vers quel(s) type(s) de salariat(s) se dirige-t-on) ; la quantifier donc avoir une idée de sa longévité, de la part des emplois créés en interne et de ceux qui sont délocalisés (pour combien de temps ?) ou qui dépendent d'entreprises multinationales.

La mise en route et la généralisation des cotisations d'assurance chômage, associées aux autres cotisations déjà existantes dans les textes mais pas toujours respectées dans les faits, sera un test puissant pour saisir la direction que prendra le modèle salarial ou les régimes de travail au Maroc.

Enfin, il faut également poser la question des significations du travail et de la mise au travail salarié, qui engagent des rapports au monde et au temps (Bourdieu 1960), tout comme des représentations de l'individu, de la famille et des solidarités. C'est là l'objet du prochain volet de cette étude.

Annexe

Extraits du Rapport « Activité, emploi et chômage », HCP, 2013
(Disponible sur le site www.hcp.ma)

Répartition de la population selon l'activité

Population Active		Inactifs	Total
Actifs occupés	Chômeurs		
10.713.165	1.080.728	21.060.949	32.854.842

Structure de la population active occupée selon le statut professionnel

	Urbain	Rural	Ensemble
Salariés	65,3 %	24,0 %	44,8 %
Indépendants	23,4 %	32,8 %	28,1 %
Employeurs	4,3 %	0,8 %	2,6 %
Aides familiales	3,3 %	40,0 %	21,5 %
Apprentis	0,8 %	0,4 %	0,6 %
Autres situations	2,9 %	2,0 %	2,4 %
Total	100 %	100 %	100 %

Structure de la population active occupée selon le secteur d'emploi

	Urbain	Rural	Ensemble
Administration publique et collectivités territoriales	14,4 %	1,7 %	8,1 %
Entreprises publiques et semi-publiques	1,4 %	0,1 %	0,8 %
Secteur privé (y compris l'informel)	84,2 %	98,2 %	91,1 %
Total	100 %	100 %	100 %

BIBLIOGRAPHIE

- AFD (Agence française de développement), 2011: « Formation et emploi au Maroc. État des lieux et recommandations ». Document de travail n°116, septembre 2011 (auteurs : JC Maurin et Th. Mélonio).
- Akesbi N., 2002, « L'agriculture marocaine : de l'ajustement structurel à la zone de libre-échange euro-méditerranéenne », In M. Elloumi (dir.), *Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée*, IRMC- Karthala, Tunis-Paris
- Al Bayane (journal quotidien), 2013, entretien avec Abdeslam Seddiki, Ministre de l'emploi et des affaires sociales, 11 décembre.
- Baraka N. et Benrida A., 2006, « La croissance économique et l'emploi », in Royaume du Maroc, Cinquante ans de développement humain. Perspectives 2025, Rabat, cinquantenaire du Royaume du Maroc.
- Belkheiri O., 1997, « La relation formation-emploi et l'information statistique au Maroc : Quelques éléments d'analyse méthodologique et conceptuelle : le cas de l'industrie touristique », Documents du CEREQ, Collection Séminaires, n° 125/1997.
- Belkheiri O., 2013, « La politique de l'emploi au Maroc : genèse, forces et faiblesses », Revue Forum du Nord du Maroc RFNR, numéro 12-13.
- Benarrosh Y., 2000, « Tri des chômeurs. Vers une approche des 'trappes d'inemployabilité' ? », *Travail et Emploi*, 81, janvier.
- Benarrosh Y., 2001, « Le travail. Norme et significations », Revue du MAUSS 18/2001 sur le thème : *Le travail est-il (bien) naturel ?*
- Benarrosh Y., 2006, *Recevoir les chômeurs à l'ANPE. L'institution entre don et contrat*. L'Harmattan.
- Benarrosh, Y., 2014, (à paraître en avril), *Les sens du travail. Migration, reconversion, chômage*. Presses Universitaires de Rennes, postface de F. Vatin.
- Bono I., 2009, « Pauvreté, exception, participation. Mobilisation et démobilitation 'dans le cadre de l'INDH' au Maroc », in *L'État face aux débordements du social aux Maghreb*, (Catusse et alii dir.), Ed. Kharthala.
- Bono I., 2010, « L'activisme associatif comme marché du travail. Normalisation sociale et politique par les 'Activités Génératrices de Revenus' à El Hajeb. », in *Le Maroc de Mohammed VI. Mobilisations et action publique, Politique Africaine n°120*, Ed. Karthala.
- Bougroum M., Ibourk A. 2002, « La politique de l'emploi en faveur des diplômés : analyse et perspectives », *Critique économique*, n° 8.
- Bougroum M., Ibourk A. 2003, « Les effets des dispositifs d'aide à la création d'emploi dans un pays en développement, le Maroc », *Revue Internationale du Travail*, Vol. 142 - n°3/2003.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Gallimard.
- Castel R., Haroche C., 2000, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Fayard.

Castel R., 2009, *La montée des incertitudes*, Ed. du Seuil, (coll. Points)

Catusse M, 2009, *Maroc : un Etat social fragile dans la réforme néolibérale*, Alternatives Sud, n°59 - Vol. 16

Catusse et alii (dir.) 2009, *Les débordements du social au Maghreb*, Ed. Karthala.

Conseil National pour le Jeunesse et l'Avenir, 1993, *Enquête Nationale auprès des jeunes - Volume II : Education-Formation des jeunes*, CNJA, Rabat 1993

Daniel C., Tuchsizirer C, 1999, *L'Etat face aux chômeurs. L'indemnisation du chômage de 1884 à nos jours*, Paris - Flammarion

Direction des Etudes et des Prévisions Financières, 1995, « Bilan du programme d'ajustement structurel », Ministère des finances, Rabat, Document de travail n° 1/octobre 1995.

Direction des Etudes et des Prévisions Financières, 1996, « Impact du programme d'ajustement structurel », Ministère des finances, Rabat, Document de travail n° 13/novembre 1996.

Direction des Etudes et des Prévisions Financières, 2002, « La productivité globale des facteurs », Ministère des finances, Rabat, Document de travail n° 76/mai 2002.

El Aoufi N., Bensaïd M., 2005, « Chômage et employabilité des jeunes au Maroc », BIT

El Aoufi N., Herzenni A., Bensaïd M., 2006, « Croissance économique et développement humain », in Rapport « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 au Maroc », Rabat, Maroc.

El Aoufi N., Bensaïd M., 2008, *Les jeunes mode d'emploi*, BIT.

El Bacha, F., 2002, « Les laissés pour compte de l'ANAPEC », journal *L'économiste* (Maroc), du 01/03/2002

Emperador Badimon, M., 2009, « Insérer ou contrôler les chômeurs ? La bicéphalie de la politique d'emploi à l'épreuve des mobilisations de diplômés chômeurs au Maroc », in *L'Etat face aux débordements du social au Maghreb*, Catusse et alii dir., ed. Karthala

Esping-Andersen G., 1990, *The three worlds of welfare capitalism*, Cambridge, Polity Press and Princeton, Princeton University Press.

Fondation européenne pour la formation, 2002, « L'enseignement et la formation professionnels en relation avec le marché du travail au Maroc », Torino, avril 2002

Fourcade B., (2006), « Les observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle au Maghreb : Outils d'accompagnement des transformations du marché du travail et de la formation professionnelle ? », *European Journal of Vocational Training*, n° 37 / 2006-1

Genard JL, 2007, « Responsabilité et solidarité : Etat libéral, Etat-Providence, Etat réseaux », in *La solidarité à l'heure de la globalisation*, M.H. Soulet (dir), Academic Press Fribourg.

Genard JL, Cantelli F., 2008, « Êtres capables et compétents : lecture anthropologique et pistes pragmatiques », *SociologieS/Théories et recherches* (<http://sociologies.revues.org/1943>).

Hatzfeld H., 1971, *Du paupérisme à la Sécurité sociale, 1850-1940. Essai sur les origines de la Sécurité sociale en France*. Presses Universitaires de Nancy (édition de 1989)

- Haut Commissariat au Plan, 2004, « Recensement Economique 2001/2002, rapport N°1: Résultats relatifs aux établissements économiques, fascicule n°1: Résultats agrégés », Rabat, Décembre.
- Haut Commissariat au Plan, 2005, « Les sources de la croissance économique au Maroc », Rabat, Maroc, Septembre.
- Haut Commissariat au Plan, 2007, « Enquête nationale sur le secteur informel : rapport de synthèse », Direction de la Statistique, Rabat, Maroc (www.hcp.ma)
- Haut Commissariat au Plan, 2011, « activité, emploi et chômage - Résultats détaillés 2011 », Direction de la Statistique, Rabat, Maroc (www.hcp.ma)
- Ibourk A., 2005, « Les jeunes diplômés au Maroc face au dilemme de l'emploi : contenu et évaluation des dispositifs mis en œuvre », Communication au colloque de l'institut supérieur de gestion de Tunis, 11 mai 2005. <http://www.fscpo.unict.it/EuroMed/EDRC5/emprtrainmed01.pdf> (consulté le 23 déc. 2013)
- Labruyère C., Masmoudi A., Rousseau M., 2009, Réflexions sur la GPEC : l'exemple du répertoire marocain des emplois touristiques, *Cahier Espaces*, mai n° 101, 9 p.
- Longuenesse E., Catusse M., Destremeau B. (dir.), 2005, *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient*, REMMM 105/106, Edisud.
- Marchal E. 2001, Le répertoire opérationnel des emplois et métiers ROME, document ronéoté. Centre d'Etudes de l'Emploi.
- Muller M., 1991, *Le pointage ou le placement. Histoire de l'ANPE*, L'Harmattan
- Pillon JM, 2014, *Les rendements du chômage. Mesures du travail et travail de mesure à Pôle emploi*. Thèse pour le doctorat en sociologie, Université de Paris-Ouest Nanterre, mai 2014.
- Salais R., Baverez N., Reynaud B., 1986, *L'invention du chômage. Histoire et transformations d'une catégorie en France, des années 1890 aux années 1980*, PUF.
- Tanguy L. 1986, *L'introuvable relation formation-emploi*, La Documentation Française, Paris, 302 p.
- Topalov C., 1994, *Naissance du chômeur : 1880-1910*, Albin Michel.